



ARRETE N° ARR 26.156/K

 **PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE, DE LA
FORMATION ET DE L'INSERTION**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026, Mme Sandrine LAMIRE, Troisième adjointe au Maire, est déléguée pour les domaines suivants la Jeunesse, la Formation et l'Insertion.

Au titre de la Jeunesse, Mme Sandrine LAMIRE assurera :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Politique Jeunesse de la Ville ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la Programmation Jeunesse dans le cadre partenarial des financeurs ;
- Les projets et les actions culturels, éducatifs, sportifs et de loisirs à l'attention des jeunes de 11 à 17 ans au sein des équipements Jeunesse de la Ville (Le Studio et le Relais jeunes Nord).
- Les actions éducatives spécifiques au Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des différentes sorties et séjours proposés aux jeunes.
- L'élaboration et la mise en œuvre des projets à dimension intercommunale portés par les services des villes de l'Agglomération ;
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des grands temps forts de l'année et des projets fédérateurs.
- L'animation de l'Assemblée des jeunes ;

ARRETE N° ARR 26.156/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE, DE LA
FORMATION ET DE L'INSERTION**

- Le suivi des actions de la Ville et des actions intercommunales de lutte contre les rixes dans le cadre d'un lien permanent avec les associations impliquées.
- Le dialogue permanent et régulier ainsi que la communication à destination des habitants et des Familles.

Au titre de la Formation, Mme Sandrine LAMIRE assurera :

- En lien avec les partenaires et les structures du territoire, les établissements du second degré, le soutien aux parcours de formation professionnelle visant à l'autonomie et à la réduction des inégalités ;
- La mise en œuvre d'actions d'ampleur et de haute visibilité favorisant la formation et l'emploi des jeunes.

Au titre de l'Insertion, Mme Sandrine LAMIRE assurera :

- L'élaboration et le suivi des actions proposées par le Point information Jeunesse (PIJ) de la Ville et notamment celles relatives au Pass'engagement, au Tremplin citoyen, aux aides au permis de conduire, à la construction d'un premier parcours d'insertion et à l'autonomie.
- Le lien privilégié avec l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels œuvrant pour l'insertion des Jeunes.
- Le développement et le soutien aux projets proposés par les jeunes.

ARTICLE 2 : Mme Sandrine LAMIRE, Troisième adjointe au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Sandrine LAMIRE devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Culture, Sports, Vie associative et Jeunesse.

ARTICLE 5 : Mme Sandrine LAMIRE, Troisième adjointe au Maire est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARRETE N° ARR 26.156/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE, DE LA
FORMATION ET DE L'INSERTION**

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Sandrine LAMIRÉ, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerre Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le :

23/06/26

Signature spécimen :



Sandrine LAMIRÉ

Acte publié sur le site de la Ville le : 23/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.156/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MADAME SANDRINE LAMIRE, TROISIEME ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25833_1-AR
Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25833_1

Date de réception en Préfecture : 23 avril 2026